



**Colloque "Biodiversité et collectivités territoriales :
quelles opportunités pour les territoires ?"**

Montpellier – 7 et 8 février 2018

Allocution d'ouverture

Madame la vice-présidente de la région Occitanie, Agnès LANGEVINE,
Monsieur le Vice-président de l'Agence française pour la biodiversité,
Ferdinand LOUISY,

Mesdames et Messieurs les cadres territoriaux,

Je suis heureux d'ouvrir avec vous ce colloque co-organisé avec l'Agence française pour la biodiversité, consacré aux opportunités qu'ouvre la question essentielle de la biodiversité pour nos territoires. C'est le premier événement que nous organisons ensemble, avec le concours de nombreux partenaires - réseaux d'élus, réseaux professionnels, services de l'Etat et experts des collectivités. Ils ont su contribuer et collaborer activement pour vous proposer un événement d'une grande richesse avec notamment 14 ateliers thématiques et des visites de terrain. Votre présence aujourd'hui et la diversité des territoires dont vous venez, montrent bien que ces rencontres répondent à un vrai besoin d'échange et de partage.

Ce colloque s'inscrit dans l'implication continue du CNFPT dans les formations en biodiversité depuis plus de 15 ans. Avec un réseau d'expertise animé par notre pôle de compétences Paysage-Biodiversité de

l'INSET de Montpellier, nous concevons une offre de formation toujours enrichie à la fois au niveau national (2 itinéraires nationaux pour les cadres en paysages et pour les directeurs espaces verts et naturels) et au niveau régional (itinéraire pour les 45 000 jardiniers, itinéraire « gestion des espaces publics zéro pesticide » mis en place dans chaque région 5 ans avant la loi Labbé), ainsi que des formations en intra sur mesure pour les collectivités. De nombreux partenariats sont venus nourrir et renforcer notre action, avec le ministère de l'écologie, AgroParisTech, la fédération des parcs naturels régionaux, l'ADEME... Au total, le CNFPT propose 30 000 jours de formation chaque année pour les agents des espaces verts et la biodiversité. Nous avons pour objectif de former les 26 000 cadres et 350 000 agents territoriaux chargés des politiques publiques locales d'aménagement et de gestion de l'espace public, de la santé, du social.

Le partenariat signé l'an passé avec l'AFB nous permet de passer ensemble à une ambition démultipliée, pour former de manière conjointe les agents de l'Etat et territoriaux à une culture commune et partagée, pour constituer un réseau mutualisé d'experts et d'intervenants formateurs, et de prendre en compte les situations et besoins spécifiques des collectivités ultramarines. Je me réjouis d'ailleurs que notre directeur Guadeloupe, Jules OTTO, contribue à un atelier de ce colloque.

* * *

En France, la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages situe l'homme dans sa contribution à la biodiversité, et y inclut les paysages diurnes et nocturnes, la géologie,

l'air, l'eau, les océans... Elle a posé le principe de coopérations renforcées entre les collectivités territoriales et l'Agence française pour la biodiversité. C'est essentiel, car la préservation de la biodiversité devra désormais être mobilisée dans les politiques publiques de développement économique, d'aménagement et de gestion des territoires, comme en matière d'urbanisme, de tourisme ou de santé.

La biodiversité, c'est à la fois un état et une capacité d'adaptation permanente. C'est la trame du vivant dont dépendent les équilibres, la résilience, la santé, l'avenir des espèces et des organisations qui en dépendent. Et on voit bien désormais émerger la compréhension du lien essentiel entre biodiversité et santé globale.

La protection de la biodiversité constitue une opportunité pour renouveler les usages, innover, et réduire le coût sociétal, culturel, économique et environnemental de notre développement. Dans le même temps, la prise en compte de la biodiversité doit être vue comme une source d'innovation et de développement des territoires pour construire un avenir particulier, moins délocalisable, avec une relation homme-nature respectueuse comme trait d'union avec les générations à venir... Impliquer les habitants et acteurs dans une démarche territoriale vertueuse, participative, transversale et inclusive.

De ce point de vue, entre politiques internationales - parfois éloignées de nos quotidiens - et engagements individuels - qui risquent d'enfermer la question de la biodiversité dans des préoccupations personnelles - le

territoire apporte une échelle pertinente pour l'action collective et concrète pour l'appropriation locale des enjeux.

Les collectivités locales sont au premier rang par leur proximité et leur maillage, pour accompagner l'évolution et la diffusion des savoirs et des compétences, l'inspiration et la recherche d'exemplarité. Elles ont donc un rôle déterminant à jouer pour dépasser l'opposition entre développement et protection, pour engager le développement local en faveur de la sauvegarde des ressources d'avenir des territoires et pour en réduire les vulnérabilités.

Les collectivités locales sont un maillon essentiel entre le national et l'individuel, avec des acteurs, des compétences, des échelles d'action et des leviers pertinents pour agir et susciter l'intérêt.

Dans une approche transversale, les acteurs territoriaux et les compétences de collectivités peuvent quasiment tous être mobilisés pour intégrer la préservation de la biodiversité.

* * *

Une appropriation collective et locale est ainsi nécessaire:

À ce jour, la biodiversité reste parfois vécue par les collectivités et la société civile davantage comme un élément contraignant que comme un atout de développement du territoire.

L'enjeu est de parvenir à conjuguer la préservation du patrimoine naturel avec le besoin de développement du territoire en passant d'une politique fondée sur la contrainte et la défense des espaces naturels à une politique

pro-active, transversale, intégrant la biodiversité comme la richesse de tous, mais aussi de chacun, et comme un atout des actions au quotidien.

Il s'agit de redonner du sens à un projet d'ampleur mondiale, où les communautés locales, dans toute leur diversité, ont aussi, à partir de leur expérience propre, la possibilité et la légitimité de contribuer à « changer le monde ».

Les bénéfices concrets d'un engagement et d'une valorisation territoriale de la biodiversité sont nombreux. Travailler en faveur de la biodiversité, c'est notamment :

- réduire les pollutions, chimiques, sonores par exemple, et donc réduire le coût économique et sociétal de notre développement et favoriser la résilience des territoires face aux changements globaux ;
- C'est améliorer le cadre de vie et la santé des habitants ;
- C'est un facteur d'attachement des résidents, d'attractivité des territoires, de préservation des richesses naturelles et de soutien à l'identité particulière des territoires ;
- Et cela contribue à répondre à une demande sociétale émergente mais durable d'implication de la société civile et des citoyens en faveur de la biodiversité, de la qualité environnementale, le cadre de vie.

- * * *

Alors, quelles opportunités dans les territoires ?

Permettez-moi de tracer quelques pistes de contribution à vos travaux.

Il s'agit de sortir de l'opposition du développement de territoire et de la protection pour orienter les initiatives vers un développement qui intègre et contribue à la protection de la biodiversité.

S'engager pour la biodiversité permet de se saisir des systèmes de valeur et de production de valeur, déjà fortement questionnés par les différents domaines du social et du vivant. En effet, protéger la biodiversité concourt à protéger la qualité environnementale, mais aussi l'économie et le bien-être social, à différentes échelles.

En outre, la prise de conscience des enjeux contribue à faire évoluer la demande sociétale vers de nouveaux modèles de développement et d'organisation publique pour construire une relation plus proche, plus intuitive avec le citoyen avec le vivant que les concepts plus globaux de l'environnement.

Pour le citoyen, l'environnement relève le plus souvent du réglementaire, avec une efficacité à large échelle. La biodiversité commence dès la vie locale, dans les gestes et les expériences du quotidien.

La biodiversité crée donc une échelle appréhendable pour questionner et renouveler la pertinence des habitudes et des projets en interrogeant de l'intérieur les paramètres d'appréciation, dans une démarche plus responsable et plus solidaire. Le développement durable est ainsi un

vecteur de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations.

Je considère que repenser les usages et les pratiques en fonction de la biodiversité constitue un levier pour l'animation territoriale vers un développement adapté aux ressources et aux vulnérabilités du territoire. Protéger la biodiversité nous impose de repenser, pour mieux comprendre, notre dépendance et nos impacts sur le vivant afin d'orienter nos choix productifs et notre consommation vers des modèles d'usage et de production locale durables.

Tout cela propose autant de pistes pour améliorer les performances ou réduire les coûts de demain et favoriser les dynamiques vertueuses. Il y a dans cette nouvelle préoccupation un levier créatif de réappropriation locale des enjeux sociétaux contemporains à une échelle permettant de construire un avenir particulier à chaque territoire en lien avec le monde.

Ces opportunités existent. Et je crois que votre présence nombreuse montre que nous partageons cette conviction. Appropriation locale, animation territoriale, gouvernance adaptée sont autant de conditions et de vecteurs de progrès dans ce domaine. Reste, toutefois, à déterminer les moyens de l'action... Et c'est un nouveau chantier qui s'ouvre à nous !

Je vous souhaite de bons travaux, une réflexion riche et des échanges fructueux pendant ces deux journées.